

Ile Saint-Germain : la poursuite du cheminement piétonnier sauvée de l'appétit des promoteurs !

La cession à la SCI Franco-Suisse d'une parcelle hébergeant des locaux d'activité, à l'angle de l'allée de Billancourt, permet à la ville d'Issy-les-Moulineaux de regagner la zone située en bordure de Seine, dite de « servitude de marchepied » (art. L2131-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, domaine public fluvial), jusqu'alors occupée abusivement. La libération de cette bande de terrain autorise, à terme, la poursuite de la promenade piétonnière du tour de l'île (jusqu'en limite de la propriété suivante).

une communication visuelle laissant accroire, à nouveau, à une privatisation abusive des bords de

que le promoteur occupe sans vergogne cette zone inconstructible (cf. photo). Aussitôt avisé, le service de l'urbanisme de la

ville se rend sur place et constate l'infraction. Un courrier du maire adjoint délégué à l'Urbanisme nous informe, le 28 juillet, de la mise en demeure de rétablir au plus vite cette servitude adressée à la SCI Franco-Suisse, et de la saisine des services de navigation de la Seine.

La leçon que l'on peut tirer de cet événement est que la préservation de notre

environnement dépend souvent de notre vigilance ! N'hésitez pas à signaler à Val de Seine Vert les anomalies et/ou abus présumés que vous constatez dans votre cadre de vie.

Anne-Marie Siramy



Seine, une administratrice de Val de Seine Vert s'était entendue assurer par le promoteur que la servitude de marchepied serait respectée, conformément au permis de construire accordé en mairie.

Courant juillet, nous constatons

Autour du pavillon des « Studios de l'île Saint-Germain », réaménagé en maison de ville, la Franco-Suisse édifie un programme immobilier haut de gamme à destination d'une clientèle de privilégiés. Alertée par

4

Le stade Jean Bouin, c'est fini !

Le 12 juillet dernier, à l'aube, la mairie de Paris a fait procéder à l'abatage de l'ensemble des arbres et arbustes qui étaient abrités dans l'enceinte du stade Jean Bouin. Un expert mandaté par des associations de riverains en avait dénombré 33 espèces dont 4 rares.

Cette opération a d'ailleurs donné le signal de la destruction du stade en son entier afin de faire table rase pour y bâtir un complexe sportif et commercial. De nombreux habitants, et associations, du quartier se sont élevés contre ce projet et ont formé divers recours devant le tribunal administratif de Paris afin de remettre en cause le permis de

construire de cette nouvelle structure. A ce jour, les magistrats n'ont pas rendu leurs décisions.



les arbres étaient concernés par le permis de démolir du stade Jean Bouin. Le 9 juillet 2009, la directrice

Il y a un an, nous étions intervenus auprès de la Direction du Patrimoine et l'Architecture de la mairie de Paris afin de savoir si

de l'urbanisme répondait par écrit : « je précise que la réalisation des travaux de démolition projetés ne nécessite l'abatage d'aucun arbre ».

Faut-il aussi rappeler qu'en février 2010 le maire de Paris, B. Delanoë, lançait un plan biodiversité pour préserver et développer les espèces animales et végétales présentes dans la capitale ?

A terme, il se peut que rien ne soit reconstruit sur le site soit pour des raisons judiciaires soit pour des motifs économiques et pourtant une partie de la flore parisienne et boulognaise aura définitivement disparu !

Alain Mathioudakis